

Des compétences,
pour votre entreprise



Sommaire



4-5

Vous désirez vous informer sur les modalités de recrutement des personnes handicapées et réfléchir à l'éventualité d'une embauche.

6-7

Vous avez le projet de recruter une personne handicapée et vous souhaiteriez être conseillé(e) dans votre démarche.

8-9

Vous désirez aider le salarié handicapé que vous venez de recruter à s'intégrer rapidement dans votre entreprise.

10-11

Notes

(Les services Cap emploi,
financés par l'Agefiph,
sont gratuits.)



Vous désirez vous informer sur les modalités de recrutement

des personnes handicapées et réfléchir à l'éventualité d'une embauche.



Vos questions

- Qui peut m'informer précisément sur l'emploi des personnes handicapées ?
- Ai-je droit à des aides si je recrute un travailleur handicapé ?
- Qui peut m'aider à recruter une personne handicapée ?

La proposition Cap emploi : rencontrons-nous !

Nous pourrions alors vous informer très précisément sur l'emploi des personnes handicapées, et vous conseiller en fonction de vos attentes et des besoins de votre entreprise.



(Les points clefs de notre démarche)

1. **Organiser une rencontre avec un de nos conseillers** afin de vous donner **une information précise et actualisée** sur les modalités d'emploi des personnes handicapées, ainsi que sur les aides financières et techniques possibles.
2. **Vous présenter** les services Cap emploi qui pourraient vous être utiles.
3. **Analyser** avec vous vos besoins en termes d'emploi afin de vous **conseiller** sur les conditions et les modalités du recrutement éventuel d'un salarié handicapé.



Notre engagement

Un conseiller à votre écoute : nous mettons à votre disposition un **interlocuteur privilégié** pour vous informer et vous conseiller. Il pourra, si vous en avez le projet, vous aider à recruter une personne handicapée et à pérenniser son emploi.

Vous voulez maintenir dans l'emploi un salarié en difficulté suite à l'apparition ou à l'aggravation d'une situation de handicap.

À votre demande, nous vous informons sur les dispositions relatives au maintien en emploi : cadre juridique, rôle du médecin du travail et du service social de la CRAM, actions de maintien en emploi sur le territoire, mesures et aides possibles. Par ailleurs, nous vous mettons en relation avec l'interlocuteur en charge du maintien dans l'emploi concerné.

Vous avez le projet de recruter une personne handicapée

et vous souhaiteriez être conseillé(e) dans votre démarche.

Vos questions

- Quelles sont les modalités de recrutement d'une personne handicapée ?
- Puis-je recevoir des candidatures pré-sélectionnées correspondant aux besoins repérés ?
- Qui peut m'aider dans les démarches liées au recrutement (administratives, techniques, etc.) ?

La proposition Cap emploi : travaillons ensemble !

Nous élaborons avec vous un plan d'action pour l'ensemble de l'opération afin que votre projet de recrutement se concrétise dans les délais et les conditions fixés conjointement.



(Les points clefs de notre démarche)

1. **Définir avec vous les postes** à pourvoir en fonction de vos contraintes budgétaires, de la dynamique de votre entreprise, des conditions d'aptitude au poste de travail et du processus de recrutement approprié.
2. **Vous proposer des candidatures** répondant aux critères retenus, vous présenter des candidats et vous aider, si vous le souhaitez, à prendre une décision.
3. Mobiliser, si nécessaire, les **partenaires compétents** en matière d'ergonomie, d'expertises spécifiques pour certains handicaps, etc.
4. **Soutenir votre démarche** en particulier dans la mise en œuvre des aides financières et techniques adaptées.
5. **Établir ensemble un bilan**, avant la fin de la période d'essai du salarié recruté, afin de remédier aux éventuelles difficultés d'intégration.

Notre engagement

Un conseiller à vos côtés :
vous bénéficiez d'un interlocuteur privilégié pour mener à bien votre projet de recrutement.

Un plan d'action concrétise notre partenariat; il précise les modalités d'intervention de votre conseiller Cap emploi et les prestations qui peuvent être demandées à des partenaires.



Vous désirez aider le salarié handicapé que vous venez de recruter

à s'intégrer rapidement dans votre entreprise.

Vos questions

- ➔ Avec qui puis-je parler des conditions d'accueil du salarié que je viens de recruter ?
- ➔ Quelles sont les aides possibles pour permettre à ce salarié de s'intégrer rapidement dans l'entreprise ?

La proposition Cap emploi : trouvons des solutions ensemble !

À votre demande et avec son accord, nous vous conseillons pour aider le salarié concerné à s'adapter au poste de travail ; nous recherchons avec vous et votre salarié les solutions qui lui permettront de s'intégrer à votre entreprise et de pérenniser son emploi.



(Les points clefs de notre démarche)

1. Vous aider, si nécessaire, à intégrer le salarié concerné dans votre entreprise en vous **proposant des actions concrètes**.
2. **Vous mettre en relation** avec les professionnels susceptibles d'aider votre salarié, lorsque son handicap le nécessite, et coordonner leur action.



Notre engagement

Un conseiller vous accompagne et vous **conseille** pour permettre une bonne intégration du salarié dans votre entreprise.

Un plan d'action détaillé formalise cet accompagnement.



Vous avez le projet de recruter une personne handicapée et vous souhaitez faciliter son accueil et son intégration dans votre entreprise. Comment préparer son arrivée ?

En cas de projet de recrutement, nous pouvons sensibiliser l'encadrement et/ou l'équipe de travail concernée pour dédramatiser le handicap et mettre en place les conditions optimales d'intégration d'un(e) collègue handicapé(e).



CAP emploi